

informations

occitanie

la
cgt

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région
Journée d'action
dans les EHPAD



A la une
Vallourec



Actualité CESER
Plénière d'installation
du CESER Occitanie

N° 235 Février 2018

Combattre les violences sexistes et sexuelles

dossier



sommaire

édito

Editorial 2

A la une 3

• Vallourec

Luttes en région 5

• Journée d'action dans les EHPAD

Professions 6

• Lutte des postiers



Dossier 7

**Combattre les violences
sexistes et sexuelles**

Actualité CESER 11

• Plénière d'installation
du CESER OCCITANIE 2018-2023

Vie syndicale 14

• Non au transfert de compétence de
l'emploi à la Région !

A vos agendas 15

• 18^e Congrès de l'UGICT
• Congrès de l'UD 34
• Prochaine session de
formation CGT à l'IRT

En ce début d'année 2018, de nombreuses mobilisations, dans le public comme dans le privé, montrent un mécontentement grandissant. Que ce soit dans l'Administration pénitentiaire, dans l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur ou encore dans les EHPAD... partout les mêmes revendications: l'emploi, les conditions de travail et les salaires sont au cœur de ces actions. La lutte emblématique du McDonald's Villefranche-de-Rouergue démontre la réalité d'un monde du travail en souffrance, de salariés non reconnus dans leur qualification et leur savoir-faire, d'un manque de moyens humains et matériels. Malgré ses attaques permanentes, de nombreux salariés engrangent des victoires dans les mobilisations d'entreprises et luttent pour en engranger de nouvelles. C'est ainsi que, déjà, plusieurs journées d'actions sont inscrites dans le paysage social. Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, doit nous permettre de porter, notamment, la question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le 15 mars avec les retraités dans l'unité. Le 22 mars, dans la Fonction publique à l'appel de 7 organisations syndicales. Ces journées d'action doivent être l'occasion de faire converger public/privé, de rassembler tous les salariés, les retraités, les jeunes et privés d'emploi. La CGT entend faire converger ces luttes pour construire une journée d'action interprofessionnelle où chacune et chacun pourrait inscrire ses propres revendications et s'inscrire dans un processus pour gagner.



Matthieu Brabant

Secrétariat du comité régional CGT Occitanie

occitanie



Comité Régional CGT
Occitanie
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 235 • Février 2018
N° d'inscription à la CP 0221S05720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Lionel Pastre

Tél. 05 61 23 35 52

e-mail : cgt.crm@orange.fr

site : www.cgt-midi-pyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Occitanie

Imprimé par le

Comité Régional CGT Occitanie

31300 TOULOUSE

informations



Vallourec

*Un samedi 10 février
très revendicatif pour défendre
l'emploi industriel et
le service public avec le soutien
de notre Secrétaire Général
Philippe MARTINEZ !*

Nous étions 700 ce samedi matin à manifester entre le site menacé de Vallourec et la Préfecture et une centaine en début d'après-midi devant le centre courrier de Barbazan en présence également de nombreux élus et de notre Secrétaire Général Philippe MARTINEZ. Stop au déclin industriel, il faut un autre avenir à ce département, pour cela une nécessité: une relance de l'emploi industriel et des services publics fort !

**DÉCLARATION
INTERSYNDICALE CGT, CFTD,
FSU, SOLIDAIRES, CFTC,
CFE-CGC, UNSA
FAITE DEVANT LA PRÉFECTURE.**

Chères et chers amis, chères et chers camarades,

Nous sommes aujourd'hui aux côtés des salariés de l'usine Vallourec de Tarbes.

Bien sûr, nous sommes présents par solidarité avec ces femmes, ces hommes et avec leurs familles. Une fois de plus, des intérêts purement

financiers, avec la complicité de l'état, détruisent la vie de familles entières. Comment ne pas être révoltés lorsqu'on sait que certaines familles venues du Nord de la France auxquelles on avait fait miroiter un avenir serein au pied des Pyrénées, apprennent quelques mois après leur arrivée, que leur entreprise risquait de mettre la clef sous la porte !

Le mépris, l'inhumanité n'ont ainsi plus aucune limite !

Mais ce qui nous rassemble aussi c'est l'avenir de ce département auquel nous sommes toutes et tous profondément attachés.

La fermeture de Vallourec et les suppressions d'emplois annoncées chez Imérys à Beyrède, seraient un nouveau coup très dur porté à notre économie locale. Entre ces deux entreprises, ce sont près de 100 emplois qui sont concernés. C'est un fait reconnu, chaque emploi industriel que l'on supprime, ce sont 3 emplois induits qui disparaissent dans la foulée. Derrières les emplois supprimés à Vallourec et Imérys se profilent de nouvelles suppression chez les prestataires, la sous-traitance, puis le bâtiment, les services publics et en bout de la chaîne, le commerce. A terme ce sont donc plus de 300 emplois qui disparaîtraient !

Ce département des Hautes-Pyrénées va continuer de mourir si rien n'est fait !

D'abord ce fut la succession de nombreuses fermetures de grands sites industriels lors des années 80, on peut citer Hugues-Tool, la Ceraver, Soulé à Bagnères, les suppressions successives à l'arsenal, etc... Depuis la fin des années 80, ce sont près de 5000 emplois industriels qui ont été supprimés. La désindustrialisation du département s'est poursuivie avec GIAT, ESK, DIADEM, la COFAZ, PECHINEY-ALCAN, STEE, BOSTIK, CARBONE SAVOIE, CEGELEC, TRI DELTA, MICROCAST, LATELEC, SEB, etc, etc.

L'impact dans l'économie locale ne s'est pas fait attendre puisqu'à partir de 2008, l'emploi global a considérablement diminué avec une perte de 6500 emplois ! Les services publics sont touchés par ces mêmes politiques : fermetures de bureaux de poste (les postiers de Barbazan sont en grève), fermetures de centres de finances publiques, de classes ou d'écoles, de liaisons SNCF, et le pire est même à venir avec CAP 2022 projetant l'abandon de pans entiers de missions de service public.

Question : Ce que l'état abandonne est-ce encore nos collectivités locales qui vont devoir le supporter ?

Le manque de perspective conduit les jeunes à quitter le département et en conséquence, la population

Vallourec



vieille, stagne, et même diminue depuis 2009, signe implacable d'un territoire qui se meurt!

La précarité du salariat est telle ici que nous avons, tenez-vous bien, un salaire horaire net moyen de 23 % inférieur à la moyenne nationale!

Et bien c'est avenir là, nous n'en voulons pas et c'est le message fort que nous portons aujourd'hui!

Nous voulons un vrai avenir pour ce département. Une évidence s'impose, le tourisme seul ne suffit pas!

La seule issue, c'est la relance de l'emploi industriel qui doit générer aussi des services publics forts, maillons incontournables de l'attractivité de notre territoire!

Cela nécessite une volonté politique forte, un état qui redevient stratégie dans la politique industrielle.

Cela nécessite de reprendre la main sur de nombreux secteurs d'activités: L'énergie, les transports, les télécommunications, les banques...

Cela nécessite de réorienter l'argent public vers la réponse aux besoins plutôt que vers les dividendes aux actionnaires. Ainsi, sur les Hautes-Pyrénées, ce sont 20 millions d'euros qui sont engloutis tous les ans en Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi.

Cela nécessite aussi de se repositionner sur un véritable aménagement du territoire: est-il normal de continuer

à engorger une métropole toulousaine qui chaque année progresse de 15000 habitants nouveaux pendant qu'à 150 km de là, on devient un désert? Les moyens de communication autrefois évoqués, ne sont plus une excuse!

Les organisations syndicales ont des propositions de ré-industrialisation comme par exemple la création d'une filière de revalorisation des déchets de l'amiante sur les Hautes-Pyrénées. Mais pour cela, encore une fois, il faut une volonté politique pour la mettre en œuvre. Dans cet optique nous demandons le lancement d'une mission comprenant les services de l'état, les élus du département et les organisations syndicales avec l'objectif d'élaborer un plan de ré-industrialisation des Hautes-Pyrénées!

Mais pour développer l'emploi industriel, il faut avant tout pérenniser l'existant et déjà, ne surtout pas voter des lois favorisant les licenciements ou affaiblissant les droits des salariés et de leurs représentants.

Il faut sauver l'emploi industriel existant et notamment les emplois de Vallourec et d'Imérys!

S'agissant de Vallourec, l'état a toutes les cartes en main s'il le veut:

- Il est premier actionnaire de Vallourec avec 17 % des parts,

- Il peut et doit faire exécuter le jugement qui impose à Vallourec les travaux d'élimination de vibrations qui pénalisent l'avenir du site tarbais,
- Il doit peser pour que Nexter, dans lequel il détient 50 % des parts, se positionne comme repreneur,
- Il doit s'engager à intervenir directement via la BPI pour participer à un montage financier permettant au site d'être pérennisé!

Quand on l'y pousse, l'état est capable de s'engager, ne vient-il pas d'annoncer la semaine dernière un sursis d'un an et un engagement financier pour le site d'ASCOVAL (dont Vallourec détenait 40 % des parts d'ailleurs).

Ce lundi 12 février, va se tenir ici derrière nous, dans cette préfecture, une nouvelle réunion plénière. Nous attendons d'autres réponses que des témoignages de confiance censés nous endormir!

Chères et chers amis, chères et chers camarades, nous sommes aujourd'hui 700 manifestants pour exiger un autre avenir à ce département! Nous n'entendons pas baisser les bras, le combat des salariés de Vallourec est aussi le nôtre et nous resterons à leur côté jusqu'au bout!



Journée d'action dans les EHPAD

Le 30 janvier 2018, une journée d'action dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) était programmée. Sur l'ensemble du territoire, des mobilisations de grande ampleur ont eu lieu.

Partout en France, les salariés (de toutes catégories, y compris de direction), les associations d'usagers, les familles... sont descendus dans la rue pour dénoncer l'inexcusable, l'incompréhensible et volontaire abandon dans lequel le gouvernement laisse les personnes âgées vulnérables parce qu'en perte d'autonomie, en établissement comme à domicile. Les personnels ont massivement répondu aux appels à la grève de l'ensemble des organisations syndicales.

Ces mobilisations qui ont rassemblé des personnels du privé, du public, de l'associatif (aides à domicile...), de la plus petite à la plus grosse structure, montrent la détermination et l'exaspération des professionnels et des usagers.

Sur la région Occitanie, de nombreux rassemblements ou manifestations ont eu lieu : 500 manifestants à Auch, 500 à Albi, 150 à Mende, 100 à Castres, 1500 à Toulouse, 400 à Montpellier, 200 à Cahors, 40 à

Grenade, 70 à Saint-Gaudens, 400 à Perpignan, 200 à Sète, 300 à Pamiers, 200 à Montauban, 500 à Tarbes, 650 à Rodez, 500 à Nîmes, 100 à Saint-Ambroix, 100 à Bagnols sur Cèze, 60 à Bessèges, 50 à Sauve, 30 à Beauvoisin, 50 à Bédarieux, 30 à Lunel, 50 à Murviel, 35 à Figeac, 40 à Puy-l'Evêque, 200 à Carcassonne et 200 à Narbonne, soit 7 155 personnes qui ont arpenté le pavé ou tenu des piquets de grève dans leur EHPAD.

Partout, des délégations ont demandé à porter leurs revendications dans les préfectures, les ARS, mais aussi au ministère de la solidarité et de la santé.

Ni la Ministre de la Solidarité et de la Santé, ni le Président de la République n'ont daigné recevoir les organisations syndicales malgré des demandes réitérées.

Cette journée n'est qu'une étape dans le mouvement qui dénonce un gouvernement sourd et empreint de mépris envers des professionnels. Epuisé-e-s, elles et ils crient leur exaspération de ne pas pouvoir faire correctement, dans des situations décentes leur travail.

Les annonces du gouvernement qui propose 50 millions d'euros sont

ridicules. Cela représente 5 000 € par Maison de Retraite (2 aides-soignantes pour 1 mois!). Alors que les cadeaux fiscaux aux plus riches représentent tous les ans des centaines de millions d'euros.

Le plan grand âge prévoit 1 agent pour 1 résident. C'est le minimum qu'exigent les professionnels, les usagers et les familles.

La CGT alerte, une fois de plus, sur la situation dramatique des établissements de santé qu'ils soient publics ou privés, ainsi que les services d'aide à domicile.

La prise en charge de la personne âgée est révélatrice des destructions engendrées par des réductions budgétaires sans fin. Elles aboutissent à des manques d'effectifs chroniques et des fermetures de services et de structures.

C'est dans ce contexte que la CGT, en intersyndicale avec l'ensemble des organisations représentatives de ce secteur d'activité, va examiner dans les EHPAD mais aussi dans l'ensemble des établissements et des services d'aide à domicile qui prennent en charge des personnes âgées, les suites qui seront données à ce mouvement.

Lutte des postiers



En février 2017, La Poste signait un accord avec les organisations syndicales CFDT, FO, CFTC, sur l'avenir du Métier de facteur. Cet accord remet en cause profondément la nature, le sens du travail du métier de facteur dans sa mission de service public.

Au fur et mesure que La Poste veut le mettre en application, elle affronte la résistance des personnels.

Dans la Région, notamment, ce sont d'abord les facteurs d'Aspet-Saint-Gaudens fin 2017 qui ont luttés pendant un mois pour l'emploi, le maintien du service public postal et l'amélioration de leurs conditions de travail. Cela a payé, car ils ont pu faire aboutir beaucoup des revendications posées.

Depuis, ce sont les Factrices de Réquista (Aveyron) qui ont refusées la réorganisation que La Poste voulait lui imposée. Un préavis de grève illimité CGT a été déposé le 1er février avec les OS FO, CFDT et SUD.

Intimidation, pression, tout y est passé, mais elles ont tenues bon. Une médiation a fini par être organisée à la Sous-Préfecture à Millau, après quinze jours de grève à 90 % du personnel, La Poste a fini par céder. La pause méridienne non payée, qui vise, notamment à

déstructurer le métier de Facteur ne sera pas mis en place. Les journées de travail, se termineront à des heures correctes pour le personnel, mais aussi pour la qualité de service rendue (horaires distribution corrects), le maintien de 7,5 tournes sur 8, la création d'1 emploi à temps complet afin de remplacer les temps partiels, un volant de remplacement à hauteur de 20 %, ainsi que la validation de 3 promotions.

Le conflit s'est étendu dans le département sur plusieurs centres, bien conscient que leur tour allait arriver aussi. Tous les jours, 80 facteurs venaient se rassembler à Réquista en soutien mais aussi pour dire stop à la mise en place de la stratégie de La Poste.

Un préavis départemental a été déposé pour le 13 février.

UN AUTRE CONFLIT A LIEU À BARBAZAN

Débat dans les Hautes-Pyrénées. Les facteurs de ce centre qui dessert beaucoup de petites communes, s'étaient mobilisés au mois de novembre 2017 pendant 4 jours. La poste n'a pas respecté le protocole d'accord ; au contraire les conditions de travail n'ont fait que s'aggraver. C'est pourquoi, un préavis de grève illimité a été déposé le 1er février 2018. Face au dialogue de sourd, le

personnel avec la CGT a proposé une nouvelle organisation de travail avec un PT supplémentaire.

Comme à Réquista, les Facteurs refusent la destruction de leurs métiers, ils veulent travailler dans de bonnes conditions et accomplir leur mission de service public.

Samedi 10 février, un rassemblement s'est tenu en présence des élus, des usagers citoyens du Canton et de Philippe Martinez. Cette journée faisait aussi le lien avec la journée d'action pour la réindustrialisons du département, avec en pointe le site de Vallourec. Pas de services sans industrie et pas d'industrie sans service publics.

Un préavis départemental est déposé par la CGT FAPT des Hautes-Pyrénées pour le 14 février pour appeler à une mobilisation plus large des postiers.

La Fédération CGT FAPT travaille et impulse dans ce sens pour construire un rapport de force plus important à La Poste, mais aussi sur tout le secteur (filiales comprises) afin de gagner un service public qui réponde aux besoins, avec un droit à la communication pour tous.

Combattre les violences sexistes et sexuelles

En octobre 2017, suite à deux articles dans le New York Times et le New Yorker, démarrait l'affaire Harvey Weinstein.

Ces articles rapportaient qu'une douzaine de femmes accusaient Harvey Weinstein, personnalité influente de l'industrie du cinéma américain, de harcèlements et d'agressions sexuelles.

A la suite de ces révélations, toute la planète s'est émue, à juste titre, de ces faits de violence contre les femmes. Ces révélations ont jeté sur la place publique des usages graves, souvent banalisés (de moins en moins heureusement) dans la société, et ont renvoyé chacun face à sa conscience face à ces actes odieux. Certains ont semblé découvrir le sujet et s'étonner du nombre de victimes.

La CGT a toujours dénoncé et condamné ces actes. Et elle poursuit ce combat de manière active aujourd'hui.

« ALLONS-NOUS DIRE ENFIN STOP AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ? »

Ce slogan était le mot d'ordre de la journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes le 25 novembre 2017.

Cette journée a permis de rappeler que nous demandons une loi-cadre contre les violences et le sexisme, qui inclut :

- l'application des lois existantes, la fin de l'impunité et la protection des victimes;

- dès le plus jeune âge la prévention et l'éducation à l'égalité, au respect et à la vie affective et sexuelle;
- la formation des professionnel.le.s aux violences sexuelles et sexistes.

Malheureusement, les violences contre les femmes ne sont pas des faits nouveaux. En France, les chiffres n'évoluent quasiment pas d'une année sur l'autre.

- Une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint.



Combattre les violences sexistes et sexuelles

- 220 000 femmes sont victimes de violences conjugales ou intra-familiales.
- 83 000 femmes sont victimes de viols ou tentatives de viols chaque année.
- Les violences faites aux femmes représentent 22 % des homicides en France.
- 53 000 femmes résidant en France sont excisées.
- 20 000 à 40 000 femmes sont prostituées, elles sont à 90 % étrangères.

Ces violences prennent de très nombreuses formes : publicités sexistes et dégradantes, insultes, harcèlement dans la rue, cyberharcèlement, harcèlement sexuel au travail, lesbophobie, coups, agressions sexuelles, prostitution et traite, pornographie, mutilations sexuelles, mariages forcés, viols, violences conjugales, violences psychologiques, administratives et économiques, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique, femmes migrantes étrangères souvent victimes de double violence.

Ces violences sont universelles, et touchent toutes les femmes. Elles ont lieu partout dans le monde et sont le fait d'hommes de toutes origines, de tous milieux, de tous pays. Elles ne sont pas seulement le fait de « pauvres », « d'étrangers » ou d'hommes issus de « quartiers difficiles », comme on voudrait souvent nous le faire croire afin d'instrumentaliser la parole féministe

à des fins racistes, ou pour stigmatiser les milieux populaires.

Malgré l'action des associations féministes et les témoignages de femmes victimes, la tolérance de la société face à ces violences reste très forte, et l'impunité des agresseurs reste la règle : 1 % de violeurs seulement est condamné en France. Il est temps que la société prenne la mesure des violences subies par les femmes du fait du système patriarcal et pour le maintenir. Arrêter les violences ne peut se faire sans un changement global des rapports entre les femmes et les hommes. Cela suppose une volonté de mener une politique publique contre les violences faites aux femmes, de grande ampleur. Cela exige un budget conséquent alloué au secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les subventions aux associations, qui remplissent des missions de service public, doivent être pérennisées et augmentées. Leurs emplois doivent pouvoir être conservés car elles pâtissent en premier lieu de la suppression des contrats aidés.

BIEN ENTENDU, LE MONDE DU TRAVAIL N'EST PAS ÉPARGNÉ PAR CES VIOLENCES :

- 80 % des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes (Enquête du CSEP de 2013 conduite auprès de 15 000 femmes),

- 20 % des femmes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle,
- 25 % des agressions sexuelles se produisent sur les lieux de travail (Source : Enquête Insee « Cadre de vie et sécurité », 2007),
- 8 viols ou tentatives de viols se produisent chaque jour sur un lieu de travail,
- 70 % des victimes de harcèlement sexuel au travail n'en ont pas parlé à leur supérieur ou à leur employeur. 30 % n'en ont parlé à personne. Seules 5 % déposent plaintes. Lorsqu'elles en ont parlé à leur employeur, 40 % des victimes estiment que le règlement leur a été défavorable (Source : « Enquête sur le harcèlement sexuel au travail » réalisée par l'IFOP (en 2014) pour le compte du défenseur des droits).

Il est très important de faire la différence entre une simple drague, un harcèlement ou une agression. Le tableau ci-contre, largement diffusé sur les réseaux sociaux et lancé par le site « Paye ta schneck » qui recueille les témoignages de harcèlement sexiste dans l'espace public, permet d'identifier ces différentes situations qui relèvent de la drague, du harcèlement, ou de l'agression.

Malgré des avancées sur les droits des femmes, très insuffisantes encore, des inégalités entre les femmes et les hommes, au travail comme dans la vie de tous les jours, perdurent.



Le pire, c'est que toutes les femmes ont des anecdotes personnelles sur le sexisme, au travail comme dans leur vie quotidienne. Propos graveleux, attouchements ou pire, tous ces actes relèvent du même système de domination, de violence, d'emprise, et le passage d'un niveau à l'autre se fait graduellement. C'est grave et cela reste encore trop souvent tabou.

IL Y A UN RÉEL ENJEU SOCIÉTAL AUTOUR DE CES QUESTIONS.

Construire une société égalitaire suppose d'agir aussi bien contre les inégalités au travail que pour faire cesser les violences. Dans ses statuts, la CGT a inscrit dans le marbre la lutte contre toutes les discriminations et tout système de domination.

Dans ses repères revendicatifs (fiche numéro 4), la CGT rappelle que « pour construire l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut lutter

contre les violences sexistes et sexuelles au travail et en dehors, et protéger les femmes victimes de toute forme de violence. La CGT s'oppose à toute marchandisation des corps et des êtres humains et exige une politique publique de lutte contre le système prostitutionnel ».

La CGT doit avoir une intervention parce que les violences contre les femmes ont des conséquences désastreuses sur la santé physique et morale, sont au cœur du processus de domination, remettent fondamentalement en cause le droit au travail des femmes, et sont une menace sur le travail et les carrières des femmes (refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, carrière bloquée, refus de promotion...). Soyons très vigilants car ces violences peuvent avoir lieu également dans le cadre du collectif militant...

Force est de constater que la CGT ne s'empare pas encore suffisamment de cette question. Pourtant, nous avons un rôle essentiel à jouer, au travers des Instances représentatives du personnel (IRP), qui va de la prévention à l'action judiciaire.

La légitimité et la crédibilité du syndicat s'obtiendra par les actions menées.

Pour traiter ces questions sous un angle collectif, pour politiser l'analyse et se concentrer sur les responsabilités patronales, il est impératif de mobiliser les IRP. Sinon, comme on veut souvent nous en persuader, ces questions sont traitées comme des problèmes

COMPORTEMENT	DEFINITION
Exprimer poliment dans un contexte adapté son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus	SEDUCTION
Faire des blagues sur les blondes	SEXISME
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas	SEXISME
Tenir des propos salaces	HARCELEMENT SEXUEL
Faire un commentaire sur les fesses ou les seins d'une personne qui n'a rien demandé	HARCELEMENT SEXUEL
Insister après un refus ou une absence de réponse	HARCELEMENT SEXUEL
Afficher des images à caractère pornographique sur son lieu de travail	HARCELEMENT SEXUEL
Envoyer des SMS ou mails sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce « jeu »	HARCELEMENT SEXUEL
User de sa position pour obtenir un acte de nature sexuelle	HARCELEMENT SEXUEL
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances	HARCELEMENT SEXUEL
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti	AGRESSION SEXUELLE
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré	AGRESSION SEXUELLE
Plaquer une femme contre un mur en dehors de tout rapport consenti et mutuel	AGRESSION SEXUELLE
Forcer une personne à effectuer une fellation	VIOL
Introduire un objet dans l'anus ou le vagin d'une personne de force	VIOL

Combattre les violences sexistes et sexuelles

entre personnes, personnels et/ou relationnels.

Il n'est pas inapproprié de rappeler une règle essentielle juridique: « *L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés* ». Il a donc à ce titre différentes obligations. En clair, l'employeur a manqué à son obligation dès lors que les faits de violence ont existé! En terme d'IRP, l'instance à laquelle ont pense est le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Voilà une raison supplémentaire, si nous en vions besoin, de se battre pour les conserver et mettre en échec les ordonnances Macron!

Ces prérogatives, définies dans le code du travail, sont, entre autres:

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des salariés(es) de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment

en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité;

- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT pourrait mettre en lumière les violences faites aux femmes avec tous les outils lui afférents.

Bien entendu, l'action syndicale est primordiale également auprès de la victime. En effet, le syndicat peut la soutenir de multiples façons au sein de l'entreprise d'abord. Puis, l'une de ses particularités réside dans l'action de substitution. Le syndicat, représentatif dans l'entreprise, peut agir en justice en faveur de la victime dans les cas de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, de discrimination ou pour avoir témoigné ou relaté des faits de harcèlement sexuel, sous réserve de l'accord écrit de la victime. Si le syndicat n'agit pas en substitution, il pourra toujours se porter partie intervenante au côté de la victime.

Un autre aspect toujours difficile pour les militants est l'accueil des femmes victimes de violences. Plusieurs éléments sont en prendre en compte, en commençant par le fait qu'il n'est jamais chose aisée pour une victime que de se confier:

- ne faut pas mettre en doute la parole de la victime. Ce n'est pas à nous de juger ou d'établir la véracité des faits,
- la rassurer et désamorcer le sentiment de culpabilité quasi systématique dans les cas de violences sexuelles. Elle est LA victime!

- ne pas minimiser la gravité des faits et bien les définir.

On le voit, toutes ces questions nous heurtent, nous sensibilisent et nous obligent à bouger, comme l'ensemble de la société d'ailleurs. C'est une bataille quotidienne, au plus près dans les Entreprises. Et c'est aussi un travail militant de longue haleine.

Nous ne pouvons pas nous rater. La prochaine étape qui est dans le paysage est la journée du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes (et non trop souvent appelée journée de la femme)! La CGT, Solidaires et la FSU appellent les salarié(es) à se mettre en grève le 8 mars prochain pour exiger l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il peut s'agir d'une grève toute la journée, ou d'un débrayage de 2 heures, par exemple à partir de 15h40, pour dénoncer les 26 % d'écart salarial entre les femmes et les hommes.

Faisons en sorte de construire partout, en France, en Occitanie, sur les lieux de travail des actions, des rassemblements, des manifestations, pour faire avancer et inscrire dans la conscience collective que l'égalité professionnelle est une obligation dans notre société!

Pour plus d'informations, livret « **Combattre les violences sexistes et sexuelles** » éditée par le collectif confédéral Femmes Mixité, dont le dossier ci-dessus est largement inspiré.





Plénière d'installation du CESER OCCITANIE 2018-2023

*Le 31 janvier 2018
à l'hôtel de Région de Toulouse*

Ordre du jour

- Intervention préfet
- Vote présidence CESER
- Vote règlement intérieur
- Vote bureau CESER

Sur 170 conseillers, 152 présents, 161 votants avec les procurations, dont 48 % de femme et un fort rajeunissement.

INTRODUCTION DU PRÉFET DE RÉGION PASCAL MAILHOS

Évolution très forte de la démographie de la région: future 3e région de France après IDF et AURA.

Cela provoque un changement de logiciel: gestion de l'eau, logement, emploi, développement économique...

La diversité du CESER doit être un atout sur les enjeux de la région: 51 % de renouvellement des conseillers et parité: 41 % 1er, 48 % 2e, 54 % 3e collège.

Réduction de 43 conseillers qui passe à 170 conseillers.

Respect de l'engagement de siéger au CESER avec attention du préfet qui prendra des mesures en cas de manque d'assiduité.

Candidature présidence CESER: candidature unique de JL Chauzy.

Renouvellement de tous les CESER de France en 2018.

Souhait d'une gouvernance partagée femme/homme dans le CESER.

23 rapports adoptés en 24 mois dans le CESER transitoire.

Volonté de défendre les rapports du CESER auprès de la région en accord avec Carole Delga.

Volonté de travailler en continue avec le SGAR dans une commission territoires de la préfecture de région.

Rappel sur la LGV et sur le développement de l'intermodalité, avis adopté à l'unanimité du CESER. Reprendre modèle du grand Paris pour financer les infrastructures de la région: 3e ligne de métro...

Concernant l'Autonomie alimentaire: 200 000 emplois dans la région, mais la région importe 40 % de produits de consommation: progression du bio et de l'eco-agro.

La région compte 221,000 km de cote méditerranéenne: volonté de travailler avec les CESER qui ont des façades maritimes.

Défense de l'économie industrielle: Bosch, intervention de JLC pour demander des engagements clairs à la direction de Bosch afin de développer les emplois dans le secteur automobile: demande qu'un

comité stratégique automobile soit mis en place en région Occitanie.

Le CESER devrait conduire une réflexion sur l'exploitation de minerais en Occitanie: mines de Salau qui pourrait exploiter des gisements de tungstène.

Enjeu de la commission formation: définir les enjeux possibles pour la formation initiale.

Égalité de territoire: maintien des services publics dans les territoires ruraux, comme le problème de déserts médicaux.

Question du logement d'urgence: quel besoin en région, quel public et quel type de logement en intégrant la transition énergétique dans les bâtiments.

Rapport sur la RSE à faire vivre.

Vote à bulletin secret

166 votes, 11 nuls, 41 blancs

JL Chauzy élu

INTERVENTION DE CAROLE DELGA

Adaptation du CESER au nouvel environnement. Félicitations à l'élection de JL Chauzy.

Besoin de LGV en complément du transport du quotidien: région la plus enclavée de France.

Avenir de la Bosch: cela représente l'équivalent d'Airbus en Aveyron.

Préoccupation sur la réforme dans

Plénière d'installation du CESER OCCITANIE 2018-2023

l'agriculture: enveloppe diminuée alors qu'elle est indispensable, soutien aux demandes des agriculteurs. Le CESER date de 1972: expression de la société civile: « Nous faisons région ensemble ».

Défi du foncier et de l'eau: prendre en compte la prospective Occitanie 2040, 1re région à énergie positive, volonté de développer l'apprentissage: orientation, financements, carte des formations...

Garder un dialogue constant entre la sphère publique et le privé

Le CESER doit conserver son indépendance et garder le sens de l'intérêt général: écoute et réponse sur mesure dans chaque territoire.

Contrat démocratique renouvelé: consultation citoyenne et avis du CESER sont complémentaires.

« Région de l'innovation et de la confiance, confiance dans l'avenir ».

Vote Règlement intérieur du CESER
13 abstentions, 1 contre
Voté

VOTE DU BUREAU DU CESER

Réunion du bureau le 12 mars Montpellier

Demande à la plénière de donner pouvoir au bureau pour répondre à l'exécutif en attente des commissions

164 inscrits, 153 exprimés,
(77 majorité absolue)

Elus CGT: 3 sur 4: Christine, Xavier et Michel,
Marie Hélène non élue au profit de la CGC.

RÉSULTATS COMPLETS : ELECTION DU BUREAU

4 Vice-Président(e)s délégué(e)s aux collèges			
Collège	Nom	Organisme représenté	Elu.e Nombre de voix
1	Serge CRABIÉ	CRMA	146
2	Jérôme CAPDEVIELLE	FO	145
3	Pierre-Jean GRACIA	Mutualité française	151
4	Chantal GAUTHIER	Personnalité qualifiée	152

9 Vice-Président(e)s			
Collège	Nom	Organisme représenté	Elu.e Nombre de voix
1	Michel BAYLAC	CR Agriculture	151
1	Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE	CRESS	141
1	Gérard RAMOND	CPME	150
2	Patrick DELFAU	FO	148
2	Gaëlle KEDDIDECHE	CFDT	147
2	Xavier PETRACHI	CGT	147
3	Marie-Laure CAMBUS	ATMO/FNE	147
3	Dominique MICHEZ	FHF	153
3	Brigitte PRADIN	COMUE Ouest	150

8 Vice-Président(e)s délégué(e)s en charge des commissions

Collège	Nom	Organisme représenté	Elu.e Nombre de voix
1	Denis CARRETIER <i>Commission 2 : Espace et Développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation</i>	CR Agriculture	148
1	Marielle GAUDOIS <i>Commission 3 : Activités et Mutations économiques, Economie Sociale et Solidaire</i>	Industrie Santé	153
1	Georges BENAYOUN <i>Commission 7 : Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale</i>	UNAPL	81
2	Christine SANCHEZ <i>Commission 1 : Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transport, Infrastructures, Numérique, Logement</i>	CGT	146
2	Bruno LAFAGE <i>Commission 8 : Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Evaluation des politiques publiques</i>	CFDT	144
2	SECTION PROSPECTIVE : <i>Le Président/ La Présidente sera élu.e lors de la 1^{re} réunion de la section (art.34 Règlement intérieur)</i>	UNSA	
3	Alain RADIGALES <i>Commission 4 : Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation</i>	FEHAP	152
3	Olivier-Ronan RIVAT <i>Commission 5 : Education, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société</i>	CRIJ	152
3	Marc CHEVALLIER <i>Commission 6 : Méditerranée, Littoral, Relations internationales</i>	Littoral	151

15 Membres

Collège	Nom	Organisme représenté	Elu.e Nombre de voix
1	Patrick AYGOBERE	FRTP	152
1	Sophie GARCIA	MEDEF	152
1	Eric LALANDE	CAPEB	153
1	Paul-Louis MAURAT	CRCI	149
1	Serge VIALETTE	FRSEA	150
2	Chantal BERGONIER	CFDT	131
2	Michel COLOM	CGT	84
2	Michel GUIRAL	FO	109
2	Georges JULES	CFE-CGC	87
2	Michel LAMARQUE	FO	98
3	Nadine BARBOTTIN	APEL	147
3	Adeline CANAC	URAF	153
3	Béatriz MALLEVILLE	FRCPE	152
3	Emilie-Marie TABERLY	Mouvement associatif	151
3	Sabine VENIEL LE NAVENNEC	USH	152



Non au transfert de compétence de l'emploi à la Région !

La loi NOTRe ouvre la possibilité aux Régions de demander une délégation de compétences portant sur la coordination des acteurs du Service public de l'Emploi.

La Région Occitanie s'est portée candidate pour expérimenter cette possibilité par une délibération de sa commission permanente le 24 mars 2017. Cette question était à l'ordre du jour du CREFOP du 9 février 2018 (voir la déclaration de la CGT ci-dessous).

Concrètement, cela signifie que la Région se porte candidate pour coordonner l'activité des personnels de la DIRECCTE, piloter les politiques publiques concernant l'emploi et se voit transférer les crédits de l'État. La CGT a voté contre cette régionalisation du Service public de l'Emploi, source d'inquiétude pour les personnels de ce Service public et source potentielle d'inégalités territoriales pour les personnes privées d'emploi.

DÉCLARATION DE LA CGT LORS DU CREFOP DU 9 FÉVRIER 2018

La CGT n'a pas signé, le 16 mars 2017, le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). L'une des raisons de notre non-signature est le fait que si

la CGT partage la volonté d'une ambition pour l'emploi, l'orientation et la formation, elle ne partage pas le contenu de la gouvernance adoptée. Il convient que chacun assume ses responsabilités : l'État dont la mission doit rester de s'occuper de l'emploi, la Région dont la compétence de droit commun prioritaire est la formation avec consultation des organisations des salarié.es et des employeurs.

Nous considérons en effet que ce transfert de missions ou de compétences n'aura pour effet que de soumettre encore plus fortement les politiques de l'emploi à la pression des élu.es et des féodalités locales, de renforcer les inégalités et d'éloigner le service public de l'emploi de ses usager.es.

Nous souhaitons par ailleurs que l'État et la Région s'engagent sur les points suivants :

- 1- Il ne doit y avoir aucun départ ou transfert d'agent, contre sa volonté, ni en direction d'une autre administration de l'État, ni en direction d'une collectivité territoriale, ni en direction d'une agence ou de toute autre institution ;
- 2- Les effectifs de la DIRECCTE doivent être préservés ;
- 3- Il ne doit y avoir aucun déménagement forcé ;
- 4- Aucun changement de poste ou de missions ne doit être imposé ;
- 5- Une évaluation des risques pesant sur la santé des agents dans ce contexte doit être menée, en lien avec le CHSCT.

Nous serons d'autant plus vigilant.es que les documents et informations qui ont été transmises aux membres du CREFOP restent flous.



18^e Congrès de l'UGICT

du 20 au 23 mars 2018 à Perpignan

Congrès de l'UD 34

les 12 et 13 avril 2018 au Cap d'Agde

Prochaine session de formation CGT à l'IRT

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES ET ACTION SYNDICALE

Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018

A l'heure où de plus en plus de salarié-es, retraité-es et privé-es d'emploi n'ont plus accès aux vacances, aux loisirs, voire à l'éducation, pour beaucoup de CE, les activités sociales et culturelles délaissent leur dimension émancipatrice pour se réduire souvent à une approche consumériste. A partir d'apports

historiques et d'experts intervenant dans ce champ d'action, cette formation a pour objectif de montrer comment les fonctions sociales et culturelles des CE peuvent contribuer à améliorer le quotidien des salarié-es et comment les syndicalistes peuvent se réapproprier ces activités sociales et culturelles pour en faire un véritable enjeu revendicatif, de développement du lien social et de syndicalisation. Le projet CGT d'activités sociales et culturelles renvoie à la décision 19 du document de la conférence régionale, à savoir : un outil au service des salarié-es des TPE, des syndicats et des CE ; des prestations d'activité de proximité ; une interface internet de haut niveau ; du conseil ; de la formation et de l'expertise.

Public ciblé prioritairement : Dirigeant-es UD et FD, membres du CA de TLC, référent-es activités sociales UD et professions.

